

A défaut de stipulations dans les présentes conditions particulières (les **Conditions Particulières**), les stipulations des Conditions Générales sont applicables. Les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales.

1. Définitions

'Endroit Désigné' : le Moyen de Réception du Destinataire Local, autre que sa Boîte aux Lettres, expressément choisi, parmi les propositions via son Compte Client, où il souhaite voir déposés des Envois au titre du Service Remise Alternative à Domicile ;

'Service Remise Alternative à Domicile' : le Service de remise de certains Envois à l'Endroit Désigné (par exemple le Service PackUp Home).

2. Souscriptions au service

- 2.1. Pour bénéficier du Service Remise Alternative à Domicile, le Client :
 - (i) s'inscrit à titre individuel et personnel via son Compte Client ;
 - (ii) sélectionne un seul Endroit Désigné parmi les propositions sur son Compte Client, où il souhaite que POST Courrier dépose les Envois dont il est personnellement Destinataire en cas d'absence ; et
 - (iii) assure et maintient un accès facile, libre, direct et sans danger à l'Endroit Désigné.
- 2.2. Le refus exprimé par un voisin entraîne la suspension immédiate du Service par POST Courrier et le Client peut sélectionner un nouvel Endroit Désigné.

- 2.3. Le Service Remise Alternative à Domicile prend effet au plus tard trois (3) jours ouvrables après la date de sa souscription par le Client.
- 2.4. Ne peuvent en principe bénéficier du Service Remise Alternative à Domicile :
 - (i) les Envois Recommandés ;
 - (ii) les Envois grevés de droits de douane ou autres frais à encaisser auprès du Destinataire ;
 - (iii) les Envois remis au Point de Remise Alternative convenu entre le Destinataire et POST Courrier ; et
 - (iv) les Envois bénéficiant du Service Import.
- 2.5. En cas d'absence du Destinataire Local, un Envoi est remis dans sa Boîte aux Lettres lorsque son format le permet ou, à défaut, à l'Endroit Désigné. Nonobstant ce qui précède, POST Courrier se réserve le droit de déposer une Notification si des motifs raisonnables l'y contraignent (notamment en cas de contraintes techniques et/ou météorologiques) et ne peut être tenue responsable d'aucun préjudice et/ou indemnité à ce titre envers le Client et/ou le Destinataire Local. Le Service n'est pas suspendu par POST Courrier en cas de souscription au Service Garde & Réexpédition. Il incombe au Client de suspendre le Service Remise Alternative à Domicile via son Compte Client en cas d'absence prolongée.
- 2.6. Toute suspension ou résiliation du Service doit être demandée par le Client via son Compte Client et n'est effective que (i) trois (3) jours ouvrables après la date d'introduction de cette demande ou (ii) à la date d'effet précisée par le Client dans sa demande si cette date est postérieure à la date mentionnée au point (i).

3. Responsabilité

- 3.1. En souscrivant au Service, le Client déclare et reconnaît :
 - (i) être pleinement informé et accepter les risques inhérents à la remise d'un Envoi à l'Endroit Désigné (tels que le vol, l'altération, l'avarie, la destruction, etc.) plutôt que dans un équipement fermé à clef et abrité telle une Boîte aux Lettres ;
 - (ii) avoir obtenu toute(s) autorisation(s) préalable(s) relativement à l'Endroit Désigné ;
 - (iii) renoncer par anticipation à son droit de refuser un Envoi déposé à l'Endroit Désigné ;
 - (iv) accepter que le transfert de POST Courrier au Client des risques afférents à un Envoi a lieu au moment de la remise conforme à l'Endroit Désigné ; et
 - (v) prendre toutes mesures utiles pour retirer sans délai un Envoi de l'Endroit Désigné où il a été remis.
- 3.2. POST Courrier n'offre au Client aucune assurance complémentaire ni garantie spécifique au titre d'un Envoi dans le cadre du Service Remise Alternative à Domicile, et notamment après remise de cet Envoi à l'Endroit Désigné.
- 3.3. POST Courrier est déchargé de toute responsabilité quant au choix de l'Endroit Désigné (en ce inclus sa pertinence, son caractère discret et/ou abrité, l'absence d'autorisation(s) préalable(s), etc.) qui incombe exclusivement au Client et pour lequel POST Courrier se garde de tout jugement ou appréciation lors de la souscription et/ou au moment de la remise.
- 3.4. POST Courrier se réserve le droit de suspendre le Service Remise Alternative à Domicile de façon temporaire ou permanente, pour toute raison justifiée et notifiée au Client.